

**COMMUNE DES ACHARDS**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 JUIN 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 38.

Date de convocation : 11 juin 2018.

**Présents** : Daniel GRACINEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Michel VALLA, Odile DEGRANGE, Dominique CHOISY, Claire BRIANCEAU, Jean DIEU, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Martial CAILLAUD, Yannick DEBIEN, Gilbert GAUDIN, Valérie BENOIT, Jean-Pierre CITEAU, Nathalie KARCHER, Nicolas PANIER, Mickael ONILLON, Christophe CABANETOS, Lynda PRUVOST, Alice LENNE, Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

**Absents excusés** : Guylaine CORNUAUD, Gérard JOURDAIN, Patrick RUCHAUD

**Absents** : Vincent PIVETEAU, Véronique DE MARCELLUS, Vanessa VIGIER, Elodie GOGUET, Benoist REMAUD, Isabelle GIGAUD, Stéphanie CHIFFOLEAU, Thierry DELGHUST, Camille MORNET, Christelle MICHON.

Madame Odile DEGRANGE a été désignée comme secrétaire de séance.

**Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de retirer de l'ordre du jour le point concernant la vente des tables de l'école publique ; le mobilier de l'école ayant été transféré à la Communauté de Communes du Pays des Achards lors du transfert de la compétence Enfance/Jeunesse.**

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 28 MAI 2018**

Le conseil municipal est invité à approuver le compte rendu de la séance du 28 MAI 2018.

Madame Nathalie KARCHER demande si suite à la création du poste de saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> juin, une personne a été recrutée. Monsieur le Maire informe que pour l'heure aucun recrutement saisonnier aux services techniques a été réalisé faute de candidat.

**2. DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération du 3 janvier 2017, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Monsieur le Maire informe qu'il a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation :

Marchés inférieurs à 50 000 euros HT:

Date	Engagement	Raison sociale	Montant TTC
08/06/2018	INVITATIONS CENTENAIRE	IMPRIMERIE OFFSET 5	65,00
31/05/2018	ENTRETIEN ROUE TONDEUSE	OUEST AGRI	26,88
08/06/2018	ENTRETIEN TONDEUSES	ESPACE EMERAUDE	577,20
30/05/2018	TERREAU PLANTATIONS	PEPINIERES BOUTIN SAS	108,00
08/06/2018	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS94RCE POIGNEE	ESPACE EMERAUDE	390,00
31/05/2018	CHAMBRE ROUE AVANT TONDEUSE	OUEST AGRI	13,58
08/06/2018	AFFICHES CENTENAIRE	IMPRIMERIE OFFSET 5	70,00
08/06/2018	DEPLIANTS 6 PAGES CENTENAIRE	IMPRIMERIE OFFSET 5	190,00
05/06/2018	ANIMATIONS MATINÉE PRINTANIÈRE	TERRA AMENITE	321,72
31/05/2018	BADGE PORTE CLE - TS BATIMENTS	NEXECUR PROTECTION	193,20
30/05/2018	PAPIER A4	MAXIPAP	144,00

07/06/2018	ANIMATION MATINEE PRINTANIERE	LA CICADELLE	215,00
08/06/2018	SOUFFLEUR STIHL BG86D	ESPACE EMERAUDE	330,00
08/06/2018	CONCEPTION AFFICHE-DEPLIANT-INV IT CENTENAIRE	ARTAUD JEAN-CLAUDE	440,00
30/05/2018	EXPOSITION CENTENAIRE	LE SOUVENIR FRANCAIS	200,00
30/05/2018	REPLACEMENT VITRAGES SUITE DEG RADATIONS	SECOM'ALU	3 624,00
08/06/2018	CREATION VISUEL CENTENAIRE	ARTAUD JEAN-CLAUDE	300,00
31/05/2018	PROTECTION CIVILE FETE MUSIQUE DU 15 JUIN	PROTECTION CIVILE DE VENDEE	131,10
30/05/2018	EXPOSITION CENTENAIRE	LA SOULERE	100,00
08/06/2018	FEU ARTIFICE DU 23 AOUT JAUNAY STIVALES	FILLON	2 000,00
31/05/2018	FORFAIT TELEDEP RADIO - TS BATI MENTS	NEXECUR PROTECTION	180,00
08/06/2018	ENTRETIEN TONDEUSES	ESPACE EMERAUDE	512,88
31/05/2018	HARNAIS DE PORTAGE EV	TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC	97,42
08/06/2018	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS94CE G UIDON	ESPACE EMERAUDE	438,00
04/06/2018	MAIRIE LMA - DIAGNOSTIC AMIANTE AV TRAVAUX	CABINET TECHNIQUE IMMOBILIER ATL	293,00

Droit de préemption urbain :

**2018: Renonciation à préempter les parcelles cadastrées :**

NOM PROPRIETAIRES	ADRESSE BIEN	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE	USAGE
M. et Mme Alain GAIGEARD	2 rue Beauséjour LMA	AP 789	736	maison d'hab°
M. Laurent GIRARD	23 av Napoléon Bonaparte LMA	AP 592	592	maison d'hab°
Mme Véronique NURDIN	3 impasse des Minées LMA	AM 161 et 163	1275	maison d'hab°
M. et Mme François ROCHEREAU	17 av G Clémenceau LMA			Fonds de commerce
SARL DU DOMAINE	La Forêt LMA	AH 342	741	TAB
M. François MASSE	106 av G Clémenceau LMA	AO 98	343	maison d'hab°
Mme Pierrette DORIE	14 rue de la Gare LMA	AO 77	476	maison d'habit°
Mme Mélanie BOIVINEAU- EL HIDAOUI	119 av G Clémenceau LMA	AO 66	673	maison d'habit°

## 1. RESSOURCES HUMAINES

### 1.1 Création et suppressions de postes – avancements de grade

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis de la Commission Administrative Paritaire, du Centre de Gestion, du 19 avril 2018 (avancement grade) ;

**Vu** la délibération n° D 26032018-08 du 26 mars 2018 (en particulier le tableau des effectifs modifié) ;

**Vu** la délibération n° D 23042018-02 du 23 avril 2018 ;

**Considérant** que certains agents remplissent les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;

**Considérant** les besoins de la collectivité ;

**Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée** que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des nécessités de service, et des avancements de grade au titre de l'année 2018, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants, et par conséquent de modifier le tableau des effectifs.

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de :**

- Créer les postes suivants, suite aux avancements de grade, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :
  - Deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet (35h00/sem) ;
  - Un poste d'Agent de Maîtrise Principal, à temps complet (35h00/sem).
- Supprimer les postes suivants, suite aux avancements de grade, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :
  - Deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35h00/sem) ;
  - Un poste d'Agent de Maîtrise, à temps complet (35h00/sem).
- Modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	Temps	Pourvu	Non Pourvu
Attaché	35,00 h		1
Rédacteur Principal 1ère classe	35,00 h	1	
Rédacteur	35,00 h	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35,00 h	5	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35,00 h	2	1
Adjoint Administratif	35,00 h	2	
Adjoint Administratif	28,00 h	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 h	1	
ETAPS Principal de 1ère classe	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise Principal	35,00 h	1	
Agent de Maîtrise	35,00 h	1	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	35,00 h	2	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35,00 h	1	1
Adjoint Technique	35,00 h	7	1
Adjoint Technique	6,50 h	1	
Adjoint Administratif (CDD accroissement d'activité)	35,00 h	1	
Adjoint Technique (CDD accroissement temporaire activité)	35,00 h	1	
Adjoint Technique (CDD accroissement temporaire activité)	28,00 h	1	
Adjoint Technique (CDD accroissement temporaire activité)	18,00 h	1	
Adjoint Technique (CDD accroissement saisonnier activité)	35,00 h		1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-  **APPROUVE** la création et la suppression des postes ci-dessus désignés ;
-  **VALIDE** les modifications du tableau des effectifs de la commune des Achards ainsi proposées ;
-  **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

## **2. MARCHES PUBLIQUES**

### **2.1 Convention SYDEV : Lotissement La Durandière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un lotissement privé est en cours de réalisation lieu-dit « La Durandière ». Pour ce faire, il est nécessaire que le SYDEV (Syndicat des énergies Vendéennes) procède à une extension du réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire précise que conformément à la convention de transfert conclue entre le demandeur et la collectivité, à réception des travaux les éclairages publics sont propriété de la collectivité qui les met à disposition du SYDEV.

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Le Directeur de BAM 85 SNC, le SYDEV et la commune) relative aux modalités techniques et financières de réalisation. La commune ne verse aucune participation pour cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette opération.

## **1. FINANCES**

### **3.1 – Organisation d'une souscription publique pour la restauration de la cloche de l'Eglise de La Chapelle-Achard**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une des cloches de l'église de La Chapelle-Achard a été descendue. La société LUSSAULT a procédé à un examen qui a fait apparaître de multiples dégradations (sciage des anses lors d'une précédente intervention, Fissures...).

Compte tenu du coût de la réparation, une refonte de la cloche avec le métal d'origine et en reprenant les inscriptions existantes est proposée.

Cette opération peut bénéficier de l'aide financière de la Fondation du patrimoine qui pour se faire doit être associée à une souscription publique.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer cette souscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le lancement d'une souscription publique pour la refonte de la cloche de l'église de La Chapelle-Achard et la réparation du moteur de volée électrique.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

- Détermination des noms de salles : Le conseil municipal valide le choix de noms des salles. Toutefois, il convient de demander l'autorisation aux personnes concernées avant baptême.
- Le 15 juin a eu lieu les premières inscriptions à l'école de musique : 12 inscriptions sûres. Il convient de relancer l'information afin d'organiser au plus tôt les cours pour la rentrée et notamment l'éveil musical.
- **Manifestation du club modélisme le week end du 23 juin au bibrou**
- **Kermesse Ste Marie**
- **Kermesse Le Pré aux oiseaux**
- Passage de drones au-dessus de la commune le 20 juin
- **Inauguration de la salle omnisports de La Mothe-Achard le 25 juin à 18H30 :**
- Le 20 août 2018, salle La Belle Eugénie, passage du jeu des 1000€.

**Prochaines commissions :**

- Commission URBANISME le 19 juin à 18H00

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 18 JUIN 2018.**

La séance du conseil municipal est clôturée à 22H00.

Le Maire,

Daniel GRACINEAU